



REÇU LE :

13 NOV. 2024

MAIRIE DE COTIGNAC

Monsieur le Maire
Hôtel de ville

83 570 COTIGNAC

Service : Foncier Aménagement Territoires
Dossier suivi par : Fanny ALIBERT
Nos Réf : SA/FA/MA
Visa Direction :

Draguignan, le 5 novembre 2024

Objet : modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Cotignac - avis de la Chambre Départementale d'Agriculture du Var.

Monsieur le Maire,

Conformément aux prescriptions législatives et réglementaires contenues dans le Code de l'Urbanisme, le 29 octobre 2024, nous avons été rendus destinataire du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Cette modification a pour objet d'étendre la zone UE destinée à la zone d'activité.

Après étude du dossier, la Chambre d'Agriculture du Var émet un avis favorable sur le présent dossier de modification n°2 du PLU.

Siège
26, boulevard Jean Jaurès
CS 40203
83006 Draguignan Cedex

Antenne de Vidauban
70, avenue du président Wilson
83550 Vidauban

Antenne de Hyères
727, avenue Alfred Décugis
83400 Hyères

04 94 50 54 50
contact@var.chambagri.fr

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Sylvain AUDEMARD,
Président
de la Chambre d'Agriculture du Var



Par délégation et pour le Président
Fanny ALIBERT
Sous Directrice